

## Conseil municipal du 10 mars 2017

### Procès-verbal

#### Présents :

C. RICHEL	R. MITHIEUX	C. LAMY			J. ROL
L. CLARET	D. ROMAGNOLI	C. QUOBEX		M.R. CHEMINAL	
	S. NEGRELLO	J.P. PERRIN	C. MERMILLOD-BLONDIN	F. MEYRIEUX	V. HACHET
A. POËNSIN	J.J. FRESKO		O. GRUMEL	L. MOLIN	

#### Absents représentés :

Monsieur G. VAUSSENAT donne pouvoir à Madame J. ROL.  
Madame F. PACCOUD donne pouvoir à Madame C. LAMY.  
Madame G. DARVES-BLANC donne pouvoir à Madame D. ROMAGNOLI.  
Madame B. FORTIN donne pouvoir à Monsieur R. MITHIEUX.  
Madame C. DANIEL donne pouvoir à Monsieur J.J. FRESKO.

Madame Marie-Renée CHEMINAL a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 1) Compte-rendu du Conseil municipal du 17 février 2017

M. FRESKO s'abstenant, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte-rendu.

#### 2) Demandes de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local

##### a. Dossier ADAP école élémentaire

Monsieur le Maire présente le projet ADAP de l'école élémentaire, consistant en la réalisation de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le petit bloc sanitaire du rez-de-chaussée du bâtiment. Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 3 700 € HT.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet ADAP de l'école élémentaire, consistant en la réalisation de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le petit bloc sanitaire du rez-de-chaussée du bâtiment,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 700 € HT,

- d'approuver le plan de financement, composé de la subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, d'une éventuelle subvention de l'Etat au titre de la DETR et de fonds propres de la Commune,
- de demander à la Préfecture dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local – année 2017 la subvention la plus élevée possible pour cette opération,
- de dire que les crédits ont été inscrits au budget de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

b. Dossier grappes photovoltaïques

Madame Jacqueline ROL rappelle que la Commune s'est inscrite dans la démarche d'étude des potentialités d'implantation d'installations photovoltaïques de petite capacité (9 kWc, 30 à 50 m<sup>2</sup>, investissement de l'ordre de 20 000 € HT). Cette démarche portée par Chambéry-Métropole-Cœur des Bauges vise à faire émerger des grappes photovoltaïques facilitant la transition énergétique des territoires en permettant des installations sur le patrimoine des communes de l'agglomération.

Elle présente le projet d'installation de grappes photovoltaïques sur deux bâtiments communaux, la salle des fêtes (zone AP, parcelle n°114) et l'un des bâtiments implantés sur la parcelle n° 125 (bibliothèque municipale ou école élémentaire ou future école maternelle). Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 40 500 € HT.

Elle indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'installation de grappes photovoltaïques sur deux bâtiments communaux, la salle des fêtes (zone AP, parcelle n°114) et l'un des bâtiments implantés sur la parcelle n° 125 (bibliothèque, école élémentaire ou future école maternelle, une seule installation étant autorisée par parcelle),
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 40 500 € HT,
- d'approuver le plan de financement, composé de la subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local et de fonds propres de la Commune,
- de demander à la Préfecture dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local – année 2017 la subvention la plus élevée possible pour cette opération,
- de dire que les crédits ont été inscrits au budget de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

3) Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

a. Dossier construction d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire

Monsieur Laurent CLARET rappelle au Conseil que l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une nouvelle école maternelle de quatre classes, incluant une salle de motricité et un restaurant scolaire, a été validé par délibération du 27 janvier 2017, pour un montant de 1 640 074 € HT.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Mme DANEL, MM. POËNSIN et FRESKO s'abstenant, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver le projet de construction d'une nouvelle école maternelle de quatre classes, incluant une salle de motricité et un restaurant scolaire,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 640 074 € HT,
- d'approuver le plan de financement, composé de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'une subvention de l'Etat d'un montant de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire de Madame Béatrice SANTAIS, d'une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial de Savoie à hauteur de 270 000 € et de fonds propres de la Commune,
- de demander à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2017 une subvention à hauteur du plafond pour la réalisation d'une opération, soit 200 000 €,
- de dire que les crédits ont été inscrits au budget de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

b. Dossier ADAP école élémentaire

Monsieur le Maire présente le projet ADAP de l'école élémentaire, consistant en la réalisation de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le petit bloc sanitaire du rez-de-chaussée du bâtiment. Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 3 700 € HT.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Mme DANEL, MM. POËNSIN et FRESKO s'abstenant, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver le projet ADAP de l'école élémentaire, consistant en la réalisation de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le petit bloc sanitaire du rez-de-chaussée du bâtiment,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 700 € HT,
- d'approuver le plan de financement, composé de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'une éventuelle subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local et de fonds propres de la Commune,
- de demander à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2017 une subvention à hauteur de 80 % pour cette opération, soit 2 960 €,
- de dire que les crédits ont été inscrits au budget de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

4) Construction d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Laurent CLARET rappelle au Conseil qu'un marché a été signé le 25 novembre 2015 concernant la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire. Il indique qu'il est mentionné dans l'article 2 que le contractant, l'Atelier Catherine BOIDEVAIX, agit en tant que mandataire des membres du groupement solidaire, chaque prestataire étant engagé financièrement pour la totalité du marché.

Monsieur Laurent CLARET informe que le mandataire a demandé que le contrat soit modifié par avenant pour que le groupement puisse être un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Dans cette hypothèse, la Commune pourra rechercher, au titre de la solidarité, la responsabilité du mandataire du groupement conjoint à raison d'un manquement à ses obligations contractuelles par une des entreprises du groupement. La responsabilité des autres membres du groupement sera limitée aux prestations relevant de leur champ d'intervention.

Mmes DANEL et GRUMEL, MM. POËNSIN, FRESKO et MOLIN s'abstenant, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver le changement de forme du groupement titulaire du marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

5) Groupement de commandes pour l'achat d'électricité – Intégration aux futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDES en date du 21 décembre 2016 autorisant le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité intégrant les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2015 approuvant l'adhésion de la Commune de Saint-Baldoph au groupement de commande pour la fourniture d'électricité coordonné par le SDES,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- que l'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

6) Convention de fourrière à l'intervention pour chiens errants ou trouvés en état de divagation

Monsieur Roland MITHIEUX indique au Conseil qu'un projet de convention de fourrière à l'intervention pour chiens errants ou trouvés en état de divagation a été demandé à la Société Protectrice des Animaux de Savoie.

Il précise que le projet prévoit une facturation au prix de 0.40 € le km aller et retour, les prestations d'identification si nécessaire de 65 € et des frais de garde éventuels de 10 € par jour si le propriétaire ne récupère pas son animal, dans la limite de 8 jours ouvrés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la conclusion de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

#### 7) Aide aux séjours linguistiques – Collège Edmond Rostand

Monsieur Frédéric MEYRIEUX indique qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point de l'ordre du jour.

Madame Camille LAMY indique que le Collège Edmond ROSTAND de La Ravoire organise cette année trois séjours linguistique en Italie (12 élèves de la Commune), en Allemagne (4) et en Espagne (12).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres participant au vote de ce point de l'ordre du jour, décide d'accorder une subvention au Collège Edmond ROSTAND de La Ravoire de 20 euros par élève de la Commune concerné, avec un minimum de 100 € par séjour, soit :

- 240 € pour le séjour en Italie (Toscane),
- 100 € pour le séjour en Allemagne (Stuttgart / Baden-Württemberg),
- 240 € pour le séjour en Espagne (Barcelone).

#### 8) Personnel communal – Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Monsieur Roland MITHIEUX expose que les cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale ont été modifiés par les décrets susvisés. Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ces cadres d'emplois sont reclassés de droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les nouveaux cadres d'emplois sur la base des dispositions desdits décrets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois permanents de la Commune, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires, ainsi qu'il suit à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

ANCIENS GRADES	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>filière administrative</b>					
Attaché Principal	1	Temps complet	Attaché Principal	1	Temps complet
Rédacteur territorial	1	Temps complet	Rédacteur Territorial	1	Temps complet
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	Temps complet	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1	Temps complet
Adjoint Administratif 1ère classe	1	Temps complet	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	1	Temps complet
Adjoint Administratif de 2ème classe	2	Temps complet	Adjoint Administratif Territorial	2	Temps complet
<b>filière technique</b>					
Technicien Territorial	1	Temps complet	Technicien Territorial	1	Temps complet
Agent de Maîtrise principal	1	temps complet	Agent de Maîtrise Principal	1	temps complet
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	Temps complet	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1	Temps complet
Adjoint Technique de 1ère classe	1	34h annualisées		1	34h annualisées
Adjoint Technique de 2ème classe	4	Temps complet	Adjoint Technique Territorial	4	Temps complet
	1	34h annualisées		1	34h annualisées
	1	29h30 annualisées		1	29h30 annualisées
<b>filière sécurité</b>					
<i>Brigadier-Chef Principal</i>	1	<i>Temps complet</i>	<i>en attente</i>	1	<i>Temps complet</i>
<b>filière médico-sociale</b>					
ATSEM Principal 2ème classe	2	Temps complet	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	3	Temps complet
ATSEM 1ère classe	1	Temps complet			
<b>filière animation</b>					
Animateur Principal 2ème classe	1	Temps complet	Animateur Principal 2ème classe	1	Temps complet
Adjoint d'Animation de 1ère classe	1	Temps complet	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	1	Temps complet
Adjoint d'Animation 2ème classe	1	20h25 annualisées	Adjoint Territorial d'Animation	1	20h25 annualisées
	1	29h30 annualisées		1	29h30 annualisées
	1	18h annualisées		1	18h annualisées

#### 9) Couverture des risques statutaires – Contrat d'assurance groupe avec le Centre de Gestion

Monsieur Roland MITHIEUX expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a conduit une négociation pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires des collectivités.

Il rappelle que la Commune avait adhéré à cette démarche de consultation dont les résultats font apparaître un taux de 4,27 % (franchise de 10 jours fermes par arrêt) ou de 3,95 % (franchise de 20 jours fermes par arrêt) pour les agents CNRACL et de 1,10 % pour les agents IRCANTEC(franchise de 10 jours fermes par arrêt).

Monsieur Roland MITHIEUX rappelle que le contrat actuel, qui prévoit un taux de 9,27 % pour les agents CNRACL avec une franchise de 30 jours cumulés par agent, sans garantie pour les agents IRCANTEC, doit être dénoncé 4 mois avant l'échéance annuelle (31 décembre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de résilier le contrat actuel et d'adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, en retenant l'option d'une franchise de 10 jours fermes par arrêt.

#### 10) Prévention des risques professionnels – Avenant à la convention d'assistance et de conseil en prévention conclue avec le Centre de Gestion

Monsieur Roland MITHIEUX rappelle qu'une convention a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie le 22 octobre 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le Centre de Gestion a réévalué les tarifs forfaitaires de l'adhésion au service de conseil et d'assistance, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, portant le tarif à 200 € par an pour notre strate de collectivité (de 10 à 50 agents). Un avenant est nécessaire pour accepter cette évolution tarifaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette augmentation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### 11) Structure multi-accueils Les Petits Couardans – Convention de partenariat

Madame Camille LAMY rappelle que le Conseil municipal a approuvé le 17 février 2017 l'attribution d'une subvention de 90 000 € à l'Association Les Petits Couardans, en charge de la gestion de la structure multi-accueils du même nom.

Elle présente le projet de convention à intervenir pour définir les conditions dans lesquelles la Commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

#### 12) Dénomination de voie – Impasse de la Roselière

Madame Jacqueline ROL proposera au Conseil municipal de dénommer Impasse de la Roselière la portion de voirie en impasse s'ouvrant en direction de l'est à partir de la rue des Tenettes, au sud de l'impasse du Marais.

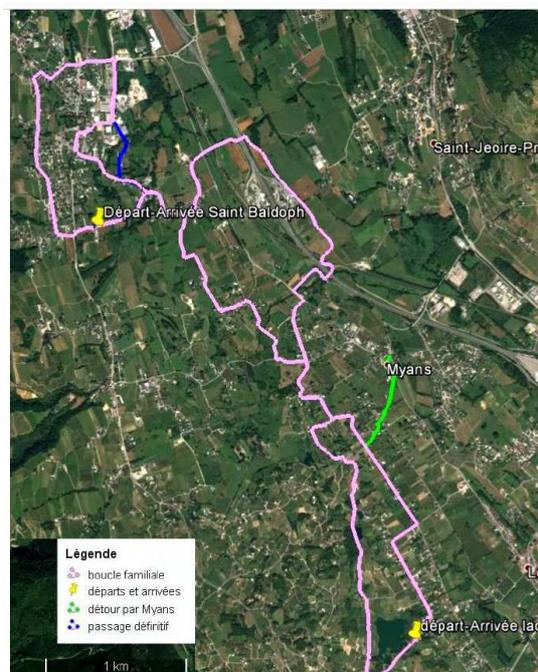
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la portion de voirie considérée Impasse de la Roselière.

## QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les projets « vélo » : Madame Danielle ROMAGNOLI rappelle que, lors de sa réunion du 19/09/2016, le Conseil municipal a validé le principe de l'intégration de St Baldoph dans le projet « Base VTT », porté par le Parc Naturel Régional de Chartreuse, afin de permettre le repérage d'itinéraires potentiels sur la commune et la validation annoncée pour début 2017 des tracés repérés. Ces tracés ont bien fait l'objet d'un premier repérage mais le portage du projet par le PNRC a été ralenti du fait du départ de 2 chargés de mission non encore remplacés à ce jour. La concertation avec la commune d'Apremont, qui devait se faire à l'initiative du Parc, a pris du retard mais devrait être relancée courant avril. Cette concertation portera également sur le nouveau tracé du GR 96, rendu nécessaire du fait de l'extension de la zone de tir du Pas de la Fosse et sera élargie à d'autres communes (Myans, les Marches, Barraux, Chapareillan).

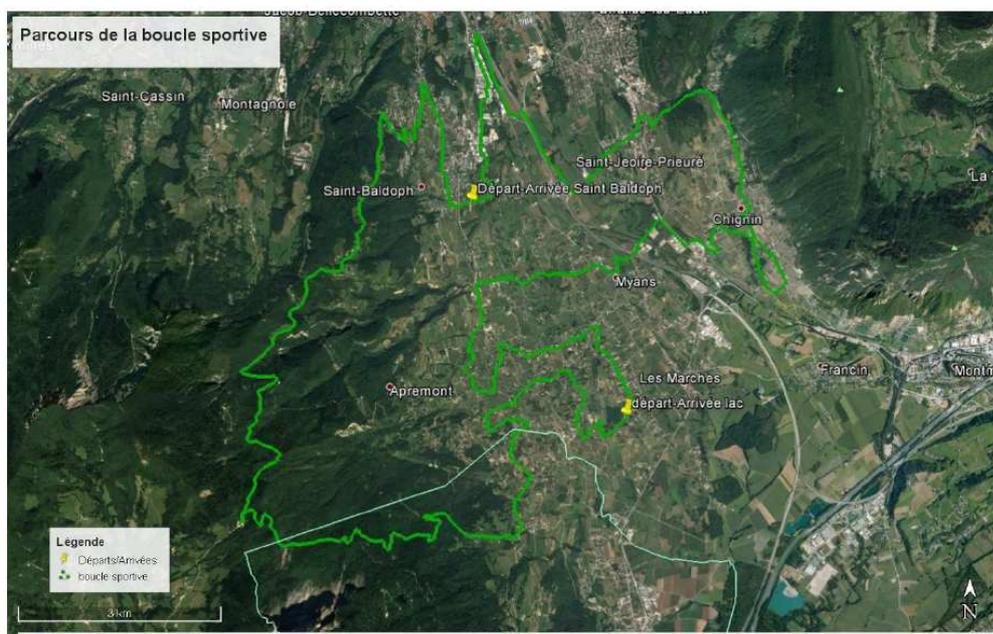
La requalification touristique de la V63 de Chanaz à Myans, dont la traversée de Chambéry, fera l'objet d'une signalisation provisoire pour l'été 2017 et d'une signalisation définitive d'ici la fin de l'année 2017. La signalisation sera mise en place d'ici l'été 2017 sur l'actuelle avenue verte qui devient la V63 depuis Chanaz jusqu'à Myans (en attendant un nouveau nom pour l'ensemble de l'itinéraire cyclable qui permettra de rejoindre Valence et de rebloucler sur ViaRhôna dans les 2 sens => boucle de tourisme à vélo d'environ 500 km). Le produit bateau/vélo Chanaz – Grand Port d'Aix les Bains va faire l'objet d'une offre transitoire disponible sur réservation uniquement durant l'été 2017 (bateaux existants), dans l'attente du projet d'un nouveau bateau spécialement adapté au transport de vélos en 2018.

2 boucles cyclotouristiques vont irriguer le Sud de l'agglomération et Cœur de Savoie :  
D'une part une boucle familiale qui va intégrer l'actuelle boucle touristique locale du Lac St André (n°20 du schéma cyclo départemental offrant 23km AR Chambéry/Lac St André) qui sera prolongée en passant par St Baldoph.



La signalisation de la boucle familiale devrait être posée en mai/juin 2017 – 18 km et 185 m de dénivelé. Cette boucle sera accessible par la V63 au départ de Chambéry dans une formule provisoire via la passerelle de l'Albanne, en attendant les aménagements de la rue des Chevaliers Tireurs. Cet itinéraire figurera sur la nouvelle carte cyclo Savoie Mont Blanc 2018.

D'autre part une nouvelle boucle cyclotouristique expert passant par le Col du Granier qui elle ne fera pas l'objet de signalisation panneau mais d'une trace GPS/GPX – dénivelé 1600 m – 52 km.



Les points de départ et d'arrivée s'effectueront au départ de la Plaine des Sports.

A terme le parking servira de départ commun aux boucles locales VTC, aux boucles locales VTT et aux boucles cyclotouristiques famille et experts. Il est prévu que ce lieu soit labellisé FFCT et qu'il offre donc un certain nombre de services aux cyclistes.

La perspective de ce projet est donc naturellement intégrée dans la réflexion lancée sur la Plaine des Sports, mais aussi dans le cadre des autres études en cours sur la commune, concernant les aménagements routiers ou le centre bourg ...

Une réunion avec le Conseiller communautaire délégué aux modes doux de Chambéry Métropole – Cœur des Bauges s'est tenue le 7 mars dernier pour évoquer l'ensemble de ces études, afin de veiller à la cohérence d'ensemble.

- Carnaval du Sou des Ecoles : 31/03 à 16h30.
- Forum Sécurité : 22/06 à 18h30.
- Remise des premières cartes d'électeur : 18/03 à 10h en Mairie.
- Cérémonie du Souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie : 18/03 à 11h au Monument aux Morts.